

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 27 août 2025

Date de la convocation

22/08/2025

Date d'affichage

22/08/2025

Nombre de membres

Afférents au conseil
municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 6

Pouvoir : 2

Votants : 8

Votes

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Ref : 2025 - 22

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-sept août, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, maire.

Présents : MM. Francis PERROT, Daniel PERROCHON, Gérard AUBRY, Daniel SERVAES, Mmes Martine RONDIER, Laurette HERAULT

Absents ayant donné procuration :

- Daniel DETARET a donné procuration à Daniel PERROCHON,
- Johnny FASTRÉ a donné procuration à Gérard AUBRY,

Secrétaire de séance : Daniel PERROCHON

2025 22 - Approbation du Procès-verbal du 30 juin 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le 30 juin 2025, a été adressé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le corriger.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2025.

Le Maire

Francis PERROT



Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

Daniel PERROCHON

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.

Envoyé en préfecture le 03/09/2025

Reçu en préfecture le 03/09/2025

Publié le 03/09/2025



ID : 018-211802160-20250827-202522_PV300625-DE

Procès-verbal
Conseil municipal - commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 30 juin 2025

Date de la convocation

26/06/2025

Date d'affichage

26/06/2025

Nombre de membres

Afférents au conseil
municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 8

Pouvoir : 0

Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint-Hilaire-en-Lignières, sous la présidence de Monsieur Francis PERROT, Maire.

Présents : MM. Francis PERROT, Daniel PERROCHON, Daniel DETARET, Gérard AUBRY, Johnny FASTRÉ, Daniel SERVAES, Mmes Martine RONDIER, Laurette HERAULT

Secrétaire de séance : Daniel DETARET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 10 h 00 et fait lecture de l'ordre du jour.

2025-17 – Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-15,

Vu le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 transmis aux membres du Conseil,

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité (8 voix POUR) le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025.

2025-18 – Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité à temps complet

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-8 et suivants,

Vu les besoins identifiés au sein des services techniques municipaux,

Vu les dispositions relatives à l'emploi temporaire dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité dû à la saison estivale,

Considérant l'urgence de pourvoir un renfort opérationnel,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité (8 voix POUR) :

- de créer un emploi temporaire d'adjoint technique à temps complet.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif au recrutement.

2025-19 – Création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet (12 heures hebdomadaires)

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les besoins de la commune en matière d'entretien des locaux municipaux,

Considérant la nécessité de créer un poste à temps non complet afin d'assurer l'hygiène et la propreté des bâtiments communaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- la création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 12 h hebdomadaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires.

2025-20 – Convention d'aide à l'archivage

Vu les besoins en matière de gestion, de tri et de conservation des archives communales,

Vu les propositions reçues relatives à l'aide à l'archivage,

Considérant le manque d'informations suffisantes à ce stade,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de reporter l'adhésion à la convention d'aide à l'archivage, dans l'attente de renseignements complémentaires.

2025-21 – Location du logement communal sis au 18 bis rue de Borneis

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la possibilité pour une commune de mettre en location un bien du domaine privé,

Vu la demande de location saisonnière du logement sis au 18 bis rue de Borneis,

Considérant l'intérêt de valoriser le patrimoine communal inoccupé,

Considérant que la location proposée est conforme à l'intérêt de la collectivité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- d'autoriser la location du logement sis au 18 bis rue de Borneis pour un montant de 250 euros,
- de confier à Monsieur le Maire la signature d'un bail saisonnier.

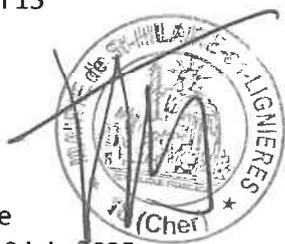
Questions diverses

-Courrier adressé à Monsieur DELORME : Le Conseil demande qu'un courrier soit rédigé à destination de Monsieur DELORME concernant la situation de la gare, et les perspectives de concrétisation du projet évoqué lors de précédentes réunions.

-Etat du lavoir, route de La Châtre : Il est décidé qu'un examen de l'état du lavoir situé route de la Châtre sera réalisé, afin d'envisager, si besoin, une intervention d'entretien ou de restauration.

Fin de séance : 12 h 15

Le Maire
Francis PERROT



Le Secrétaire de séance
Daniel DETARET

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Daniel Detaret'.

Affiché en mairie, le
Fait et délibéré le 30 juin 2025